



Melun, le

24 SEP. 2018

Dossier suivi par : Jean-Charles EECKHOUT
Tél : 01 64 14 73 23
jean-charles.eeckhout@departement77.fr
Nos réf. : D18-012636-DADT

Monsieur le Commissaire enquêteur
Hôtel de Ville
26 rue Charles de Gaulle
B.P 24
77190 DAMMARIE-LES-LYS

OBJET : Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le Département de Seine-et-Marne a initié depuis l'été 2017 une démarche sur la logistique qui prend la forme d'un schéma départemental en cours d'élaboration avec le concours notamment de l'ensemble des intercommunalités de Seine-et-Marne dont celle de Melun Val de Seine.

Se voulant co-construit avec les acteurs de la filière, qu'ils soient privés comme publics, il met en particulier l'accent sur la nécessité de favoriser le report modal de la route vers la voie d'eau et le fer. Dans cet objectif, il développe un chapitre spécifique sur le développement des ports sur le territoire départemental.

Dans ce cadre, Haropa-Port-de-Paris, nous a fait savoir par lettre en date du 21 août dernier, qu'il avait sollicité auprès de Monsieur Gilles Battail, Maire de Dammarie-les-Lys, des modifications du projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal le 15 février 2018.

A l'examen, il apparaît que ces demandes permettraient de garantir le fonctionnement du port dans l'attente de la réalisation du projet urbain dit du Clos Saint-Louis d'une part, et d'autre part, de permettre à terme son transfert sur les parcelles adjacentes classées en zone US.

En conséquence, je souhaite que ces demandes soient examinées avec attention et j'espère qu'elles recevront un avis favorable de la commune de Dammarie-les-Lys.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Enregistré le :	2018 09 24
N° CHRONO :	27854
A :	URBA
CC :	S. Allémeff H. Agenceau

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental

Copie à : Madame Régine BREHIER, Directrice générale d'Haropa-Port-de-Paris.
Monsieur Eric FUCHS, Directeur de l'agence Seine-Amont Haropa-Port-de-Paris.
Monsieur Gilles BATAIL, Maire de Dammarie-les-Lys

Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans le logiciel du courrier et dans la base de contacts du Département. Les services concernés en sont les destinataires. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, que vous pouvez exercer auprès du service courrier et accueil - Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex.